



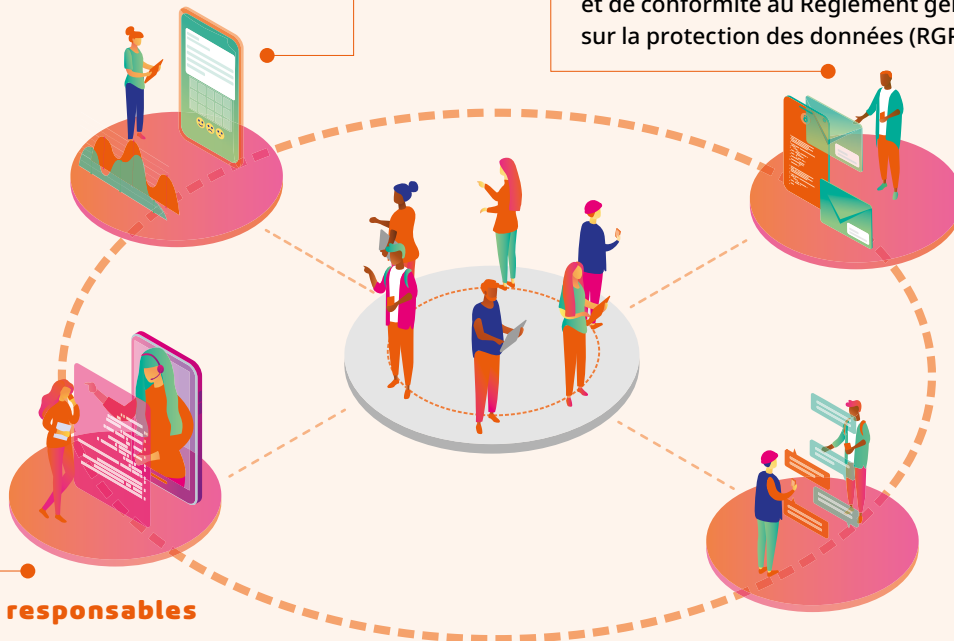
Des **PARTENARIATS RENFORCÉS** avec les **FOURNISSEURS**

Typologie des achats chez Teleperformance

Les dépenses d'achat de Teleperformance représentent 13% du chiffre d'affaires total du groupe. Ses achats consistent essentiellement en du matériel informatique, des logiciels, des services de télécommunications, des biens et des services liés aux centres d'appels et des agences de service temporaire.

Code de conduite des fournisseurs

Teleperformance veille à ce que ses sous-traitants et ses fournisseurs s'engagent dans une démarche éthique et qu'ils respectent les principes de son code de conduite des fournisseurs qui inclut les exigences actualisées du groupe en matière de droits humains, conditions de travail, de santé et de sécurité, d'environnement, d'éthique des affaires et d'intégrité (y compris l'anti-corruption), et de conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD).



Achats responsables

Le groupe déploie une démarche d'achats responsables qui passe en premier lieu par la gestion des risques fournisseurs via une procédure standardisée de due diligence. Une phase pilote du projet a été lancée fin 2020 pour le tester et l'étendre ensuite à l'ensemble du groupe en 2021. Le but de cette démarche est de s'assurer de ne pas entrer en relation avec des fournisseurs qui ne respecteraient pas les exigences minimales du groupe en matière de conformité, de sécurité, de protection des données et de RSE. Elle permet également d'identifier les fournisseurs à risque élevé et de prendre les mesures nécessaires le cas échéant.

Gouvernance globale des achats

Afin de renforcer et d'homogénéiser les processus liés aux achats à travers les différentes entités du groupe, une nouvelle gouvernance dédiée aux achats a été mise en place. Un directeur global des achats a pris ses fonctions début 2020. Un comité des risques fournisseurs regroupant diverses fonctions (achats, RSE, données personnelles, sécurité de l'information, juridique et conformité) a été créé en 2020 pour veiller à l'amélioration continue de la procédure d'évaluation des fournisseurs, son suivi et la mise en place de mesures d'atténuation des risques. Il est également chargé de fournir des rapports réguliers sur les risques fournisseurs à la direction générale.